

Mesures de carte scolaire actées après avis du CTSD du 26 juin 2018

Les mesures actées ce jour résultent d'évolutions sensibles des effectifs scolaires prenant en compte l'essor démographique de certains territoires. Les effectifs pris en compte sont ceux de la rentrée 2018, mais également ceux des rentrées suivantes sur la base d'estimations partagées.

Ces mesures sont animées d'un souci d'équité, une attention particulière est portée aux écoles rurales et aux écoles accueillant une ULIS.

A noter que parmi les mesures de fermeture, deux sont une annulation d'une mesure d'ouverture prévue en février (GEAUNE, SAINT SEVER).

Ouvertures de classes et moyens surnuméraires :

Un emploi d'enseignant est implanté à compter de la rentrée 2018 dans les écoles suivantes :

1.1 Ouvertures de classes ordinaires au titre de la démographie :

- ▶ ANGRESSE école primaire (9^{ème} classe)
- ▶ BENQUET école primaire (8^{ème} classe)
- ▶ ONDRES école élémentaire (13^{ème} classe)
- ▶ GAMARDE LES BAINS école primaire (5^{ème} classe ordinaire). RPI GAMARDE LES BAINS / GOOS / PRECHACQ LES BAINS
- ▶ PARENTIS en BORN école élémentaire Arènes/Puntet (17^{ème} classe ordinaire)
- ▶ SANGUINET école maternelle (7^{ème} classe)
- ▶ SEIGNOSSE école primaire (14^{ème} classe)

1.2 Ouvertures de moyens au titre de dispositifs particuliers :

- ▶ MAGESCQ école primaire : 0.50 ETP
- ▶ MONT DE MARSAN école élémentaire des Arènes : 0.25 ETP (portant à 0.75 ETP la quotité d'emploi « plus de maîtres que de classes »)
- ▶ DAX école maternelle Léon Gischia : 0.50 ETP (portant à 1 ETP la quotité d'emploi pour la scolarisation des 2 et 3 ans).

Fermetures de classes :

Un emploi d'enseignant est retiré dans les écoles suivantes :

2.1 Fermetures de classes ordinaires au titre de la démographie :

- ▶ MUGRON école primaire (7^{ème} classe)
- ▶ BRASSEMPOUY (2^{ème} classe). RPI BRASSEMPOUY / SAINT CRICQ CHALOSSE
- ▶ LABRIT (3^{ème} classe). RPI GAREIN / LABRIT / LE SEN / VERT
- ▶ BOURDALAT (2^{ème} classe). RPI BOURDALAT / HONTANX / SAINT GEIN
- ▶ PEY (4^{ème} classe). RPI ORIST / PEY

2.2 Fermetures de moyens surnuméraires :

- ▶ GEAUNE école maternelle : annulation de l'ouverture de 0.50 ETP actée en mars 2018 pour l'enseignement de l'Occitan (report en 2019)
- ▶ SAINT SEVER école maternelle : annulation de l'ouverture de 0.50 ETP actée en mars 2018 au titre du dispositif « accueil des moins de 3 ans »
- ▶ SABRES école primaire : - 0.25 ETP (portant à 0.50 ETP la quotité d'emploi « plus de maîtres que de classes »).

Autres situations :

Moyens destinés à l'encadrement pédagogique :

3.1 Ouvertures : 1.17 ETP

- 0.25 ETP Conseiller pédagogique « sciences et technologie » rattaché à la circonscription de Mont de Marsan Sud Armagnac
- 0, 34 ETP : décharges pour la coordination du réseau d'éducation prioritaire du collège Victor Duruy à Mont de Marsan, implantées à :
 - . 0,17 ETP : école élémentaire de l'Argenté à MONT DE MARSAN
 - . 0.17 ETP : école primaire du Pégly à MONT DE MARSAN
- 0,08 ETP : augmentation de la décharge de direction suite à l'ouverture de la 7^{ème} classe à l'école primaire de BENQUET
- 0,50 ETP : augmentation de la décharge de direction suite à l'ouverture de la 14^{ème} classe à l'école primaire de SEIGNOSSE.

3.2 Fermetures : 0.77 ETP

- - 0,08 ETP : diminution de la décharge de coordination REP à l'école élémentaire du Peyrouat à MONT DE MARSAN (afin de ramener le total de la décharge de direction 0.33 ETP + la décharge REP 0.67 ETP, à 1 ETP).
- - 0.50 ETP décharges pour la coordination des réseaux de réussite scolaire des collèges de ROQUEFORT et de VILLENEUVE DE MARSAN, établissements sortis de l'éducation prioritaire à la rentrée 2015 dont les moyens ont été maintenus pendant 3 ans :

- . retrait de 0.25 ETP à l'école de MAILLERES (RRS du collège de ROQUEFORT)
- . retrait de 0.25 ETP à l'école de BOURDALAT (RRS du collège de VILLENEUVE DE MARSAN).

- - 0,19 ETP : diminution de la décharge de direction suite à la fermeture de classe à l'école de PEY.

Modification dans l'organisation des écoles :

- L'école de CAUNEILLE est rattachée au regroupement pédagogique intercommunal SAINT CRICQ DU GAVE / SORDE L'ABBAYE à compter de la rentrée scolaire 2018.

Résultat du vote relatif au projet de carte scolaire pour la rentrée 2018 :

CTSD du 26 juin 2018 : représentants du personnel présents appelés à voter : 9

Pour : 4

Abstentions : 5

Un comité technique spécial départemental d'ajustements sera réuni à la rentrée scolaire afin de traiter des évolutions éventuelles.